

Hélène Bordeaux  
Association de Défense des Berges de Seine  
contact@defensedesbergesdeseine.fr

Moulineaux le 30 Juin 2021

A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur,  
Enquête Publique - Modification n°2 -PPVDS 2021

Madame,

Tout d'abord je me permets de déplorer qu'une fois de plus cette Enquête Publique n'ait pas été relayée de façon à être véritablement une Enquête Publique au sens large, de grand public. Bien sûr les obligations légales ont été respectées mais chacun sait que ce ne sont pas ces modes de communication qui en 2021 sont efficaces et pertinents...

Je souhaiterais faire des remarques et souligner des contradictions dans le PLU sur Moulineaux, particulièrement sur la zone 1AUXI et l'OAP 457B « espace portuaire » correspondante, même si celles-ci ne sont pas directement concernées par l'ordre du jour des modifications soumise à la présente enquête publique.

1- Si le PLU approuvé en 2020 a intégré des améliorations par rapport au projet initial, il perdure notamment une aberration en matière de protection des paysages :

Dans le règlement de la zone 1AUXI, la hauteur maximale des entrepôts est de 12m.

**Cependant à aucun moment n'est pris en compte le fait que les terrains sont extrêmement surélevés (6 ou 7 m) par rapport au niveau du terrain naturel** (bord de Seine). Ils correspondent en effet à d'anciennes chambres de dépôts de sédiments de dragage.

Or dans l'OAP on insiste pourtant (dans les orientations environnementales et paysagères) sur le fait que le site étant classé, il faut tenir compte de la topographie du site, de l'impact visuel produit afin de limiter la perception des constructions depuis la berge opposée et depuis les coteaux au sud ». Il y a donc totale contradiction. Les bâtiments de 12m culmineraient donc en réalité, dans une vision globale du paysage, plutôt à 18m ce qui est énorme et totalement défigurant pour le site

2 -Dans l'OAP est prévu un cheminement doux Nord Sud, qui subit le croisement Est-Ouest du « maillage principal » en l'occurrence une route pour poids-lourds. On s'interroge sur la mise en pratique sereine d'un tel croisement et donc sur sa faisabilité..

3 -Dans cette même OAP est écrit p 87 que « les jardins familiaux, actuellement situés à proximité de l'Allée des sources devront être confortés au sein de leur emprise existante ». Or des analyses menées en septembre 2018 (Etude Environnementale Mission A200 société SCE diligentée par le GPMR) ont révélé une très forte pollution du sol notamment aux métaux lourds et a mené à leur évacuation. Il faut donc mettre à jour l'OAP sur ce point.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien apporter à ces remarques, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.



Hélène Bordeaux  
Présidente de l'Association de Défense des Berges de Seine  
membre de France Nature Environnement

